



Indicateurs de suivi des départs à la retraite dans les régimes spéciaux

Prise en compte de l'évolution des primes au fil des générations dans les cas types du COR

Séance plénière du COR

25 mai 2016

Secrétariat général du COR



1^{ère} partie :

Indicateurs de suivi des départs à la retraite dans les régimes spéciaux

(documents n° 4, 5, 9 et 9.1 à 9.5)

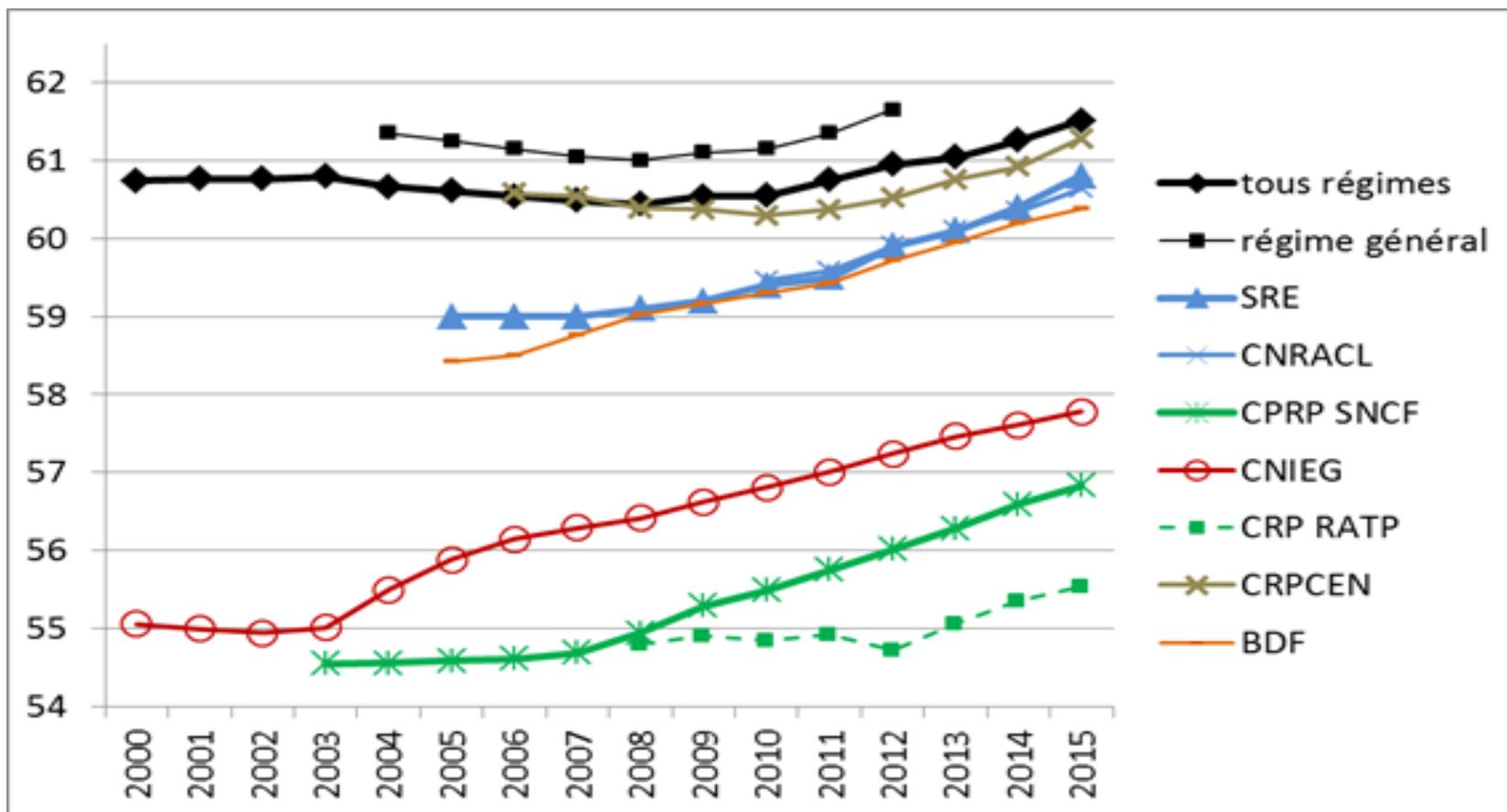
Indicateurs de suivi des départs à la retraite

- **Calcul d'indicateurs analogues dans les régimes spéciaux :**
 - régimes de la fonction publique : SRE, CNRACL
 - régimes réformés en 2007/2008 : SNCF, CNIEG, RATP, CRPCEN, BDF
- **Indicateurs par année :**
 - Taux de retraités par âge → **Âge moyen conjoncturel de départ**
- **Indicateurs par génération**
(sur les générations quasiment parties à la retraite) :
 - Motif ou dispositif de départ (catégorie active, etc.)
 - Proportion de décotants / surcotants
 - **Montants moyen de pension (en euros 2015)**



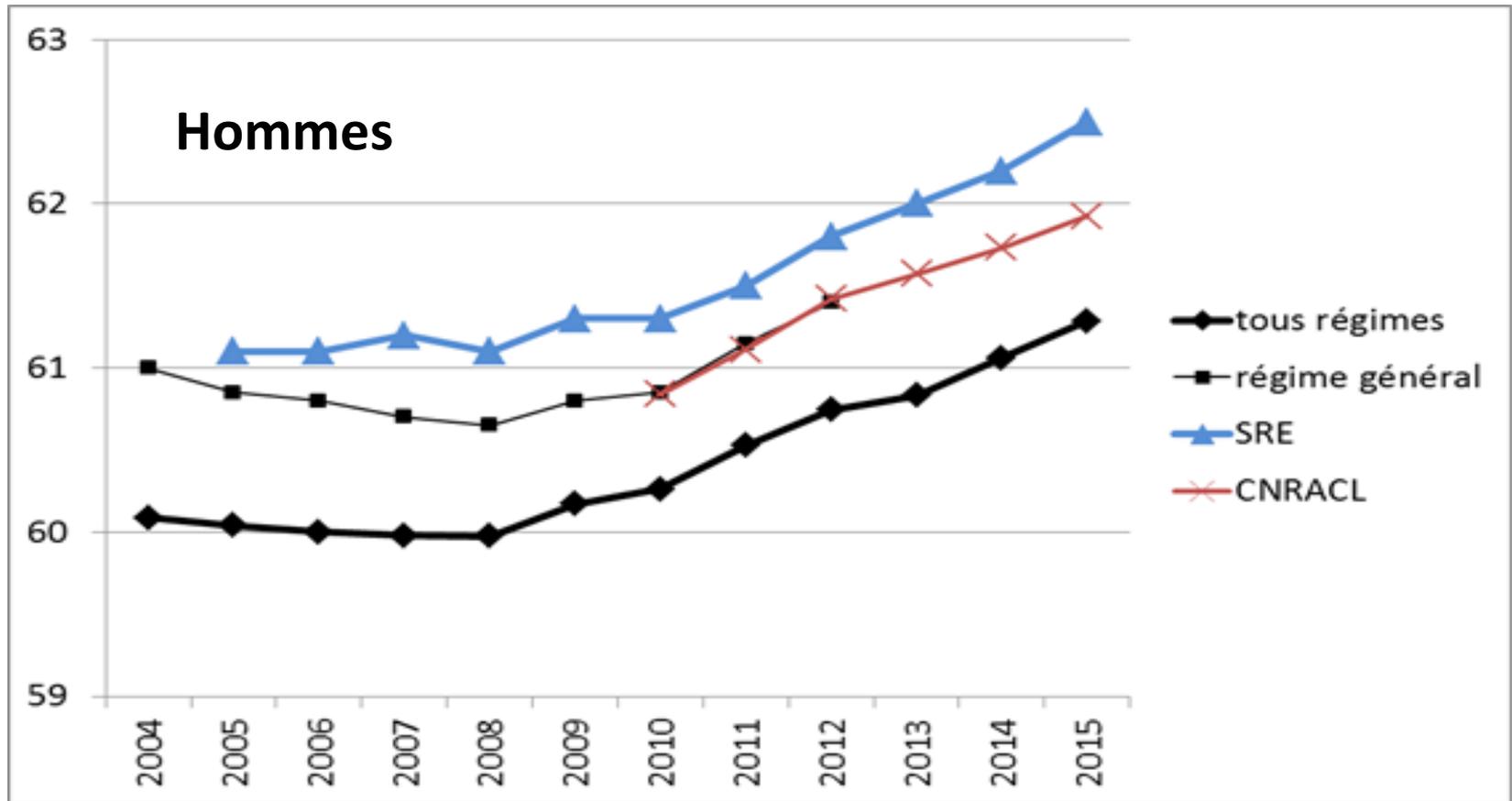
Âge moyen conjoncturel de départ

Âge moyen conjoncturel dans les régimes spéciaux (ensemble des assurés de chaque régime)



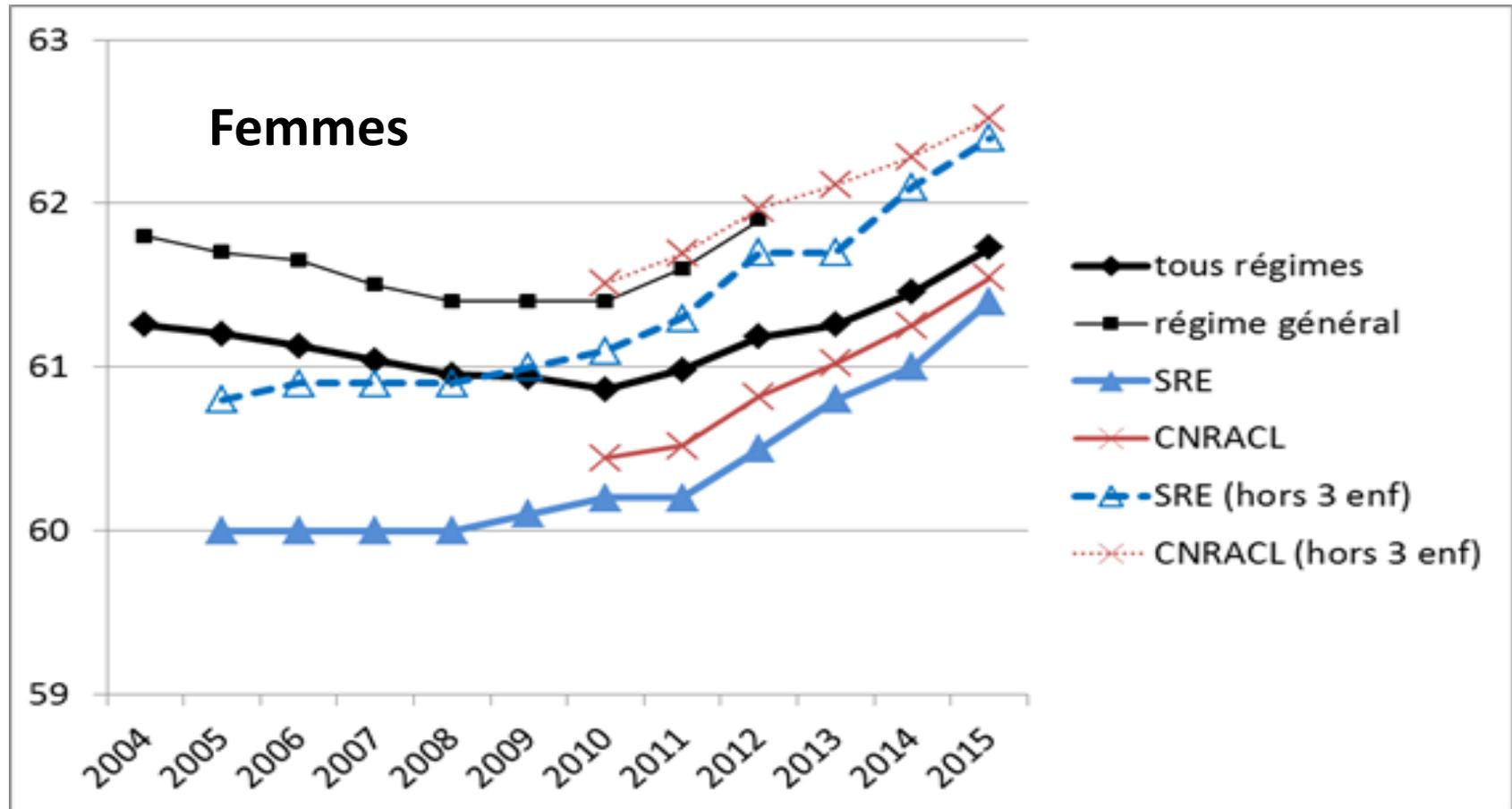
voir document n° 9

Âge moyen conjoncturel : catégories sédentaires (ouverture des droits à 60/62 ans)



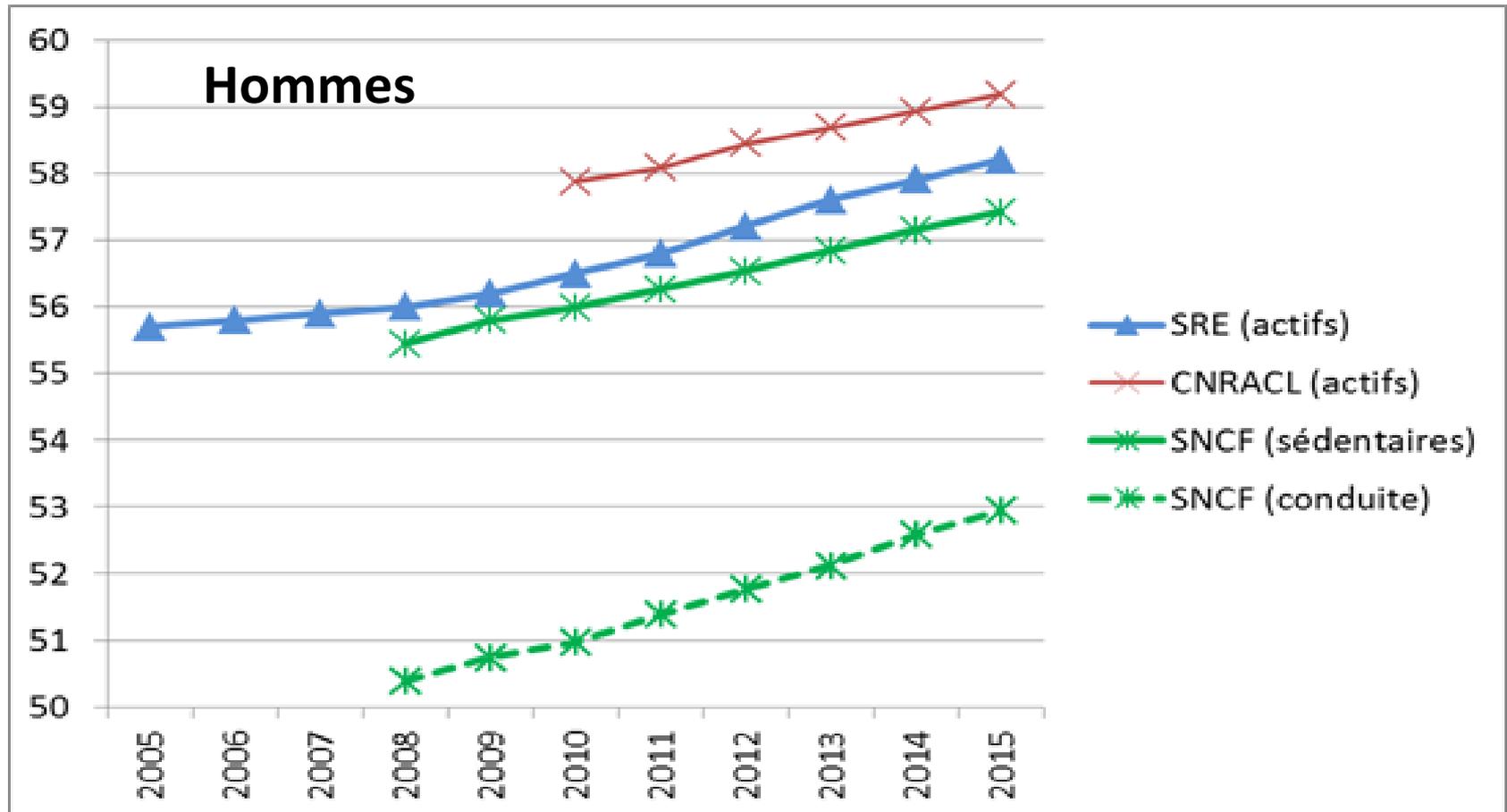
voir document n° 9

Âge moyen conjoncturel : catégories sédentaires (ouverture des droits à 60/62 ans)



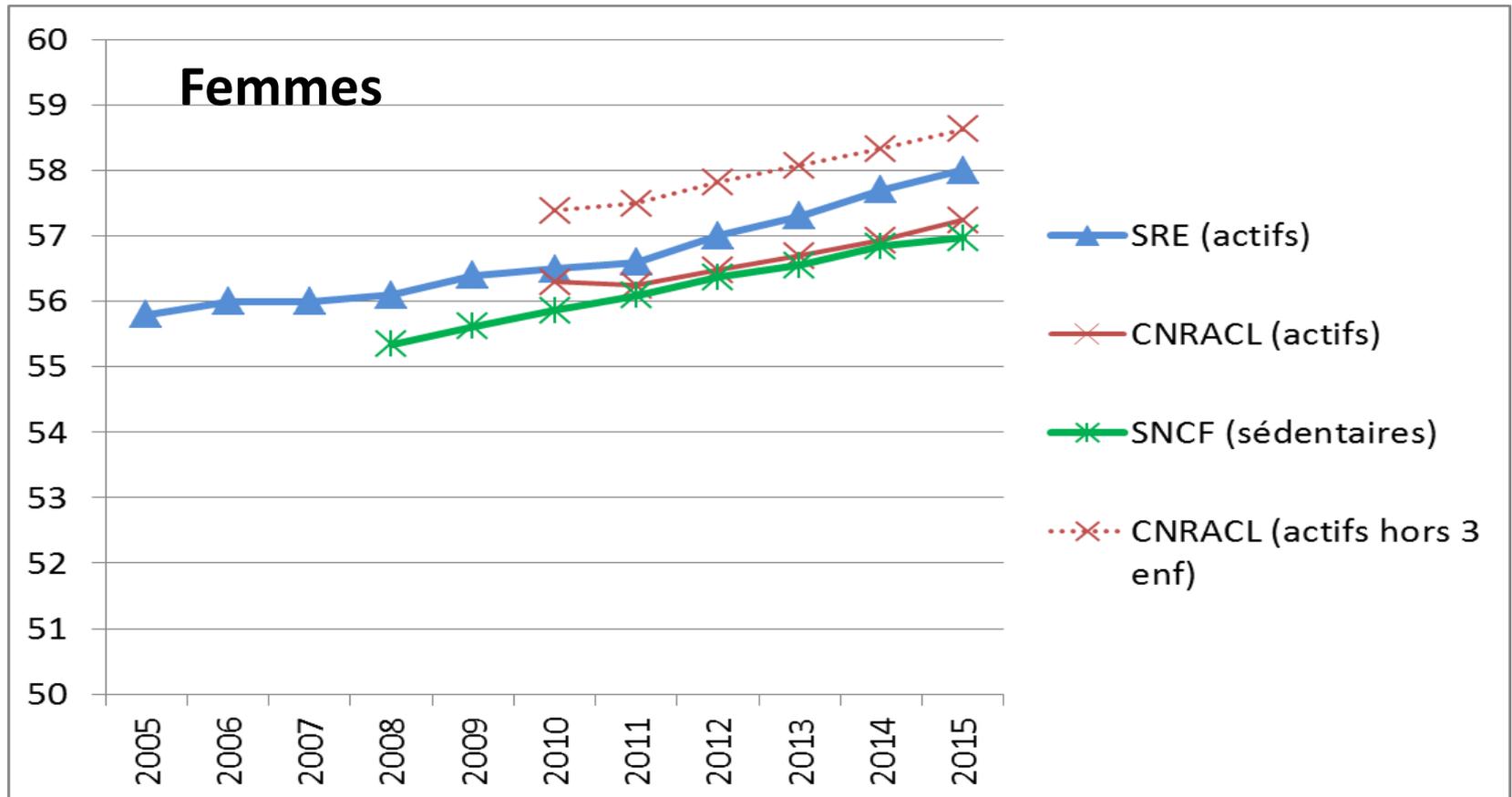
voir document n° 9

Âge moyen conjoncturel : catégories actives (ouverture des droits à 55/57 ans ou à 50/52 ans)



voir document n° 9

Âge moyen conjoncturel : catégories actives (ouverture des droits à 55/57 ans ou à 50/52 ans)



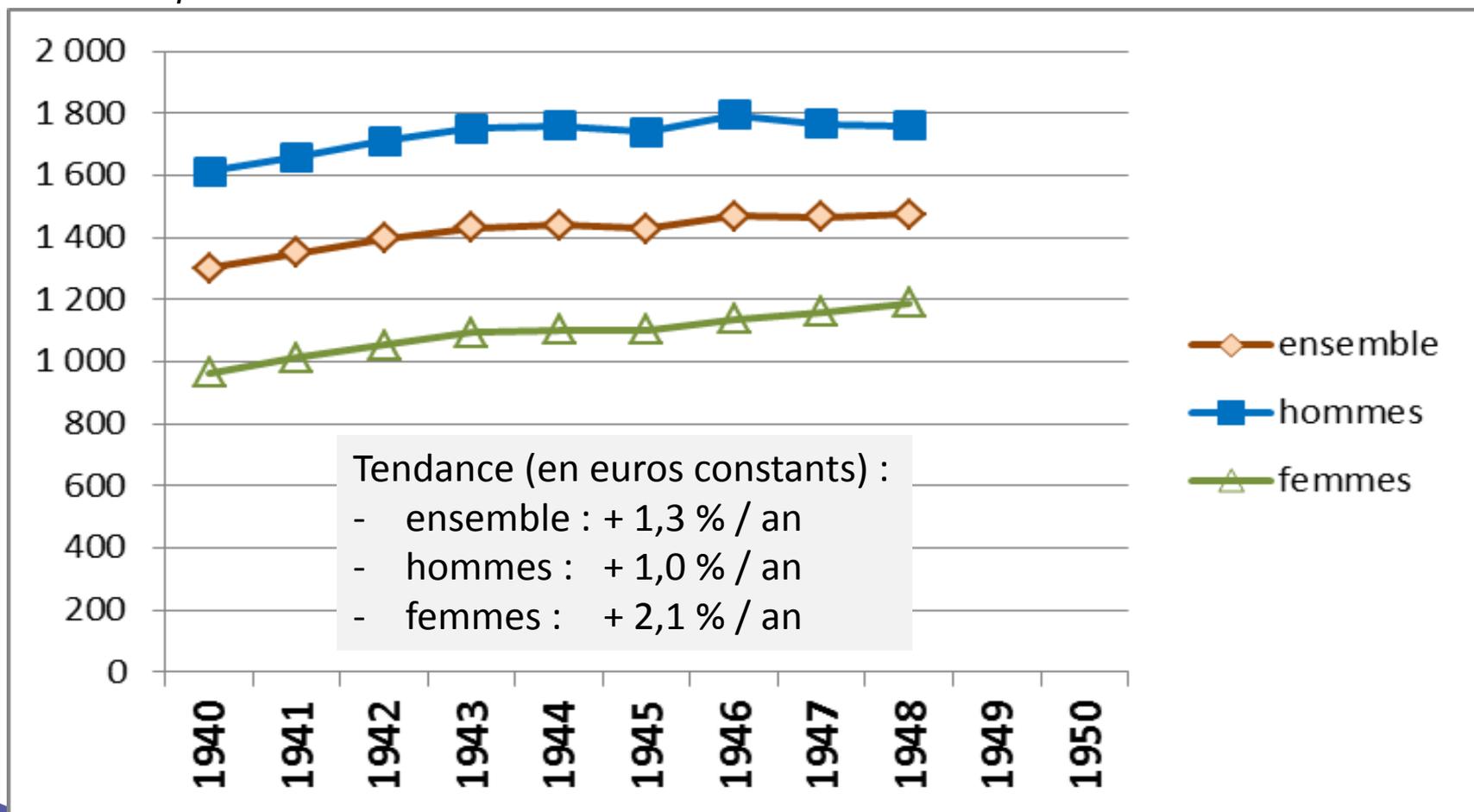
voir document n° 9



Montant moyen de pension par génération (en euros constants 2015)

Montant moyen par génération : tous régimes

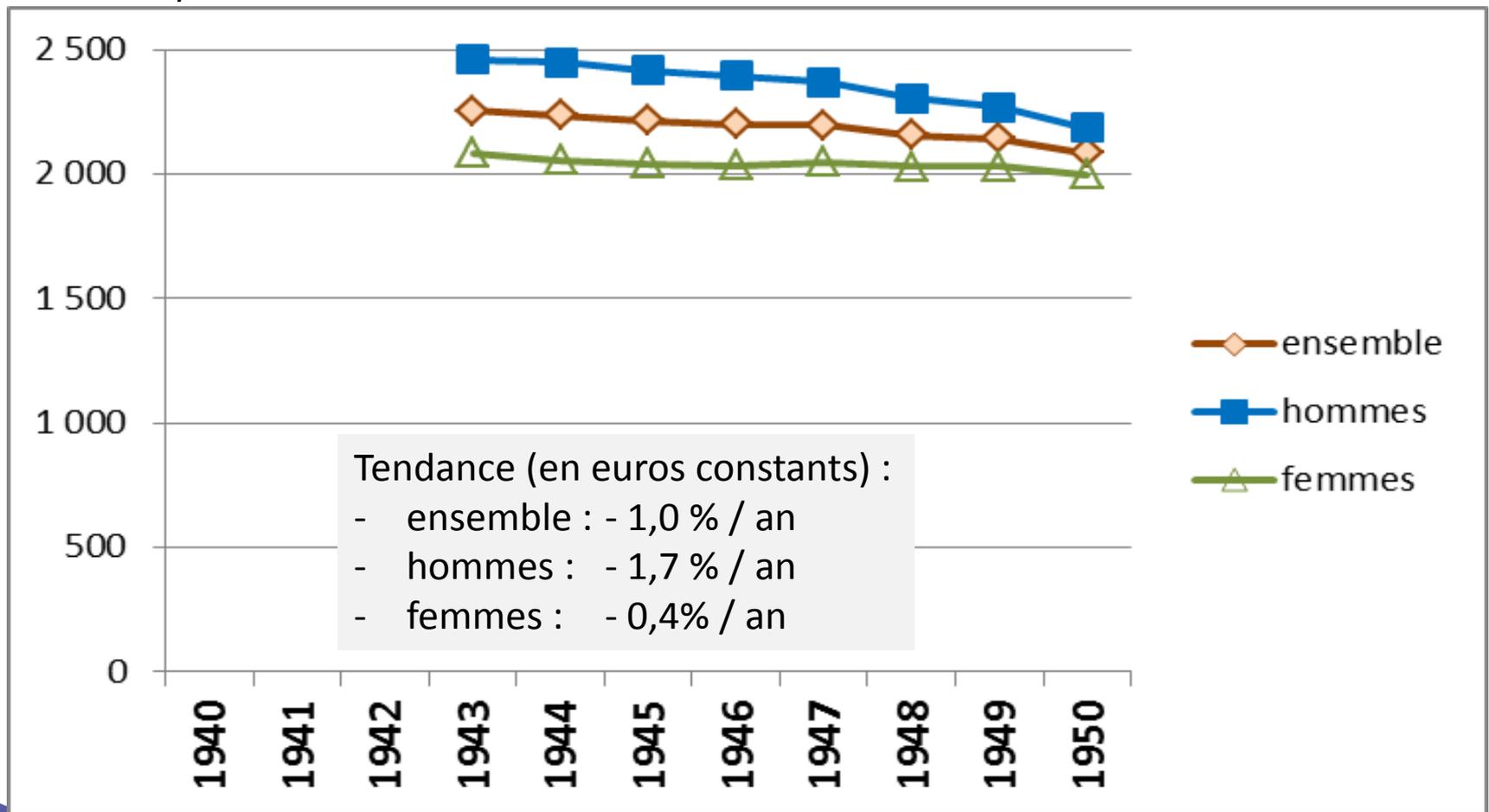
En euros par mois 2012



voir rapport annuel du COR, juin 2015

Montant moyen par génération : SRE (civils)

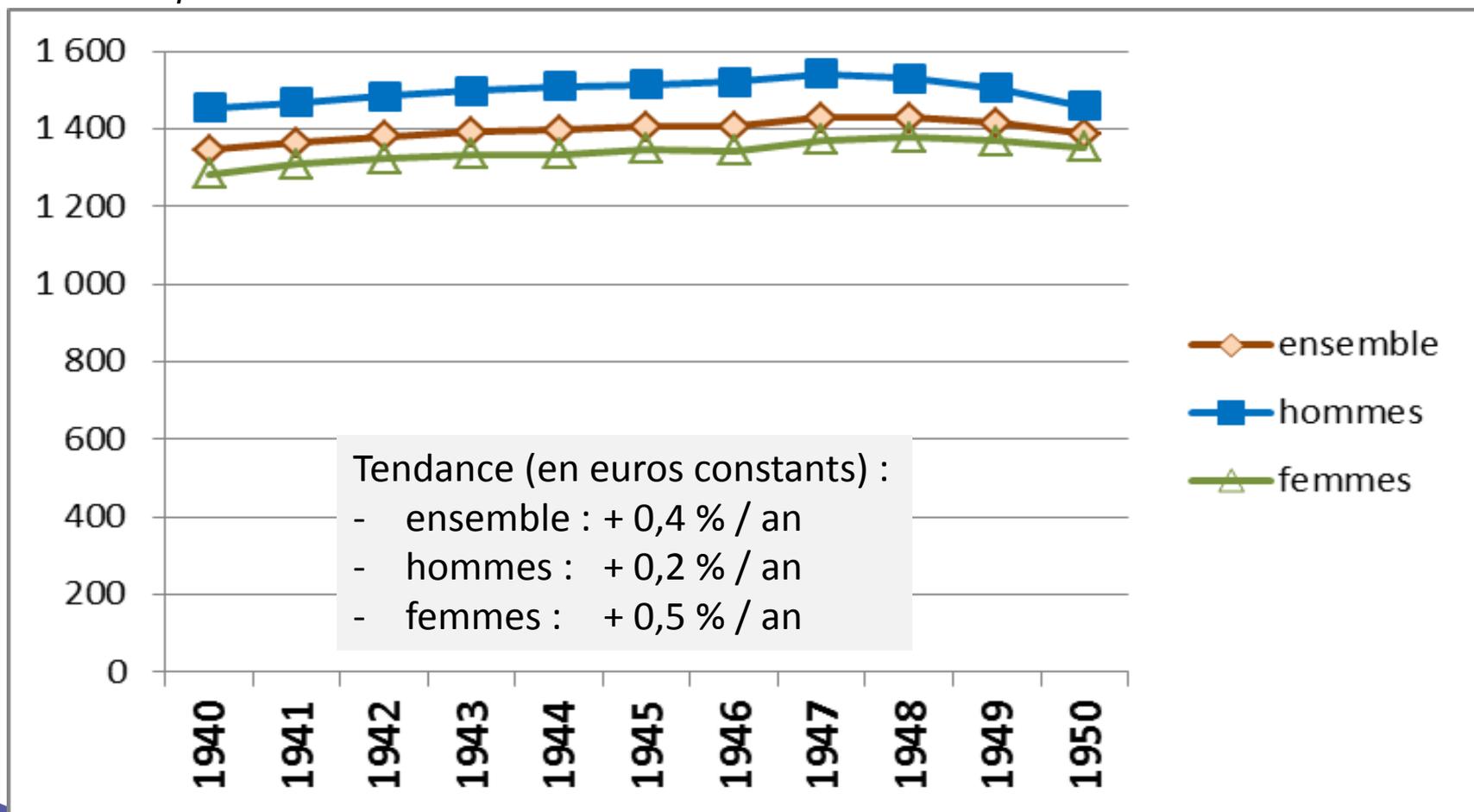
En euros par mois 2015



voir document n° 4

Montant moyen par génération : CNRACL

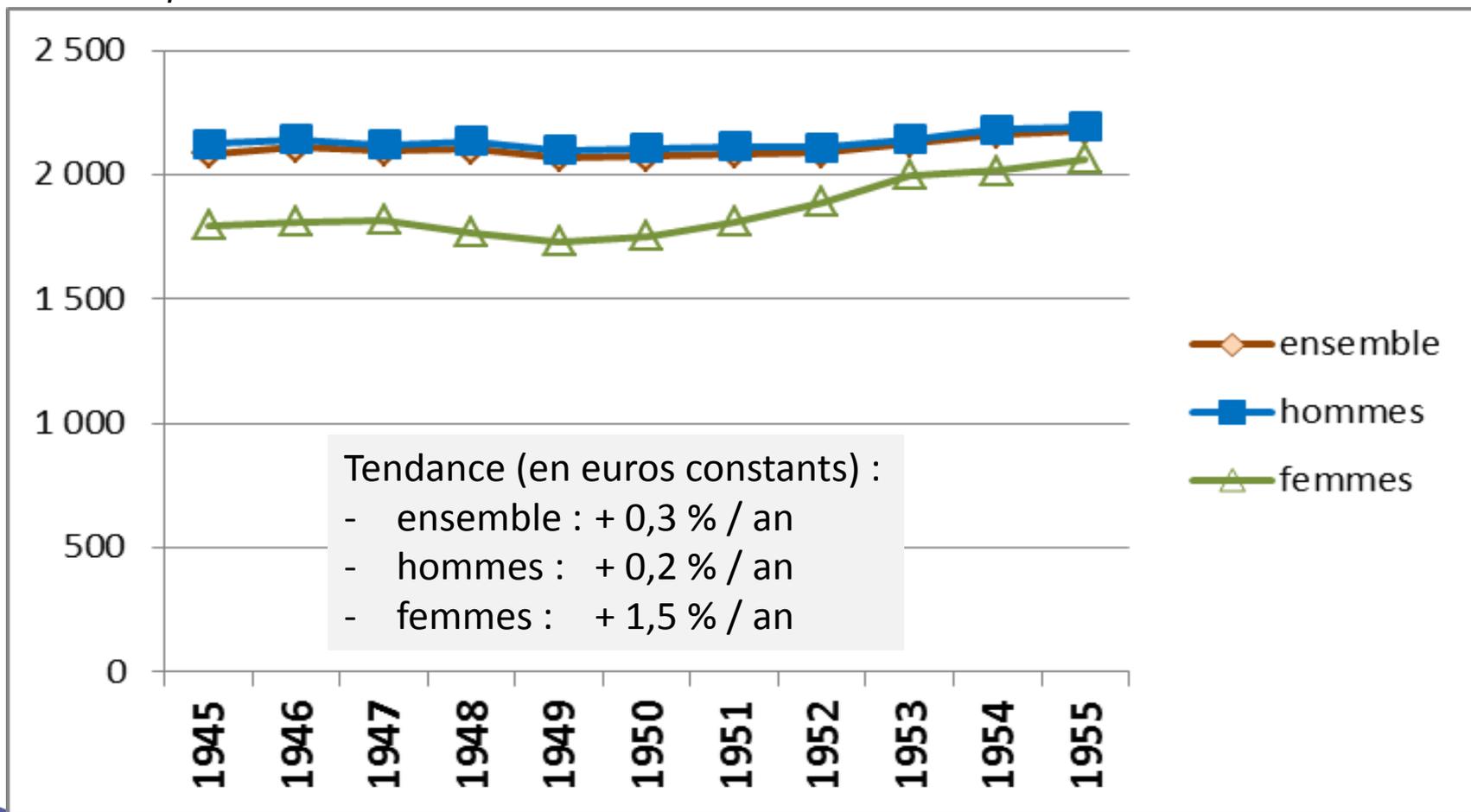
En euros par mois 2015



voir document n° 5

Montant moyen par génération : SNCF

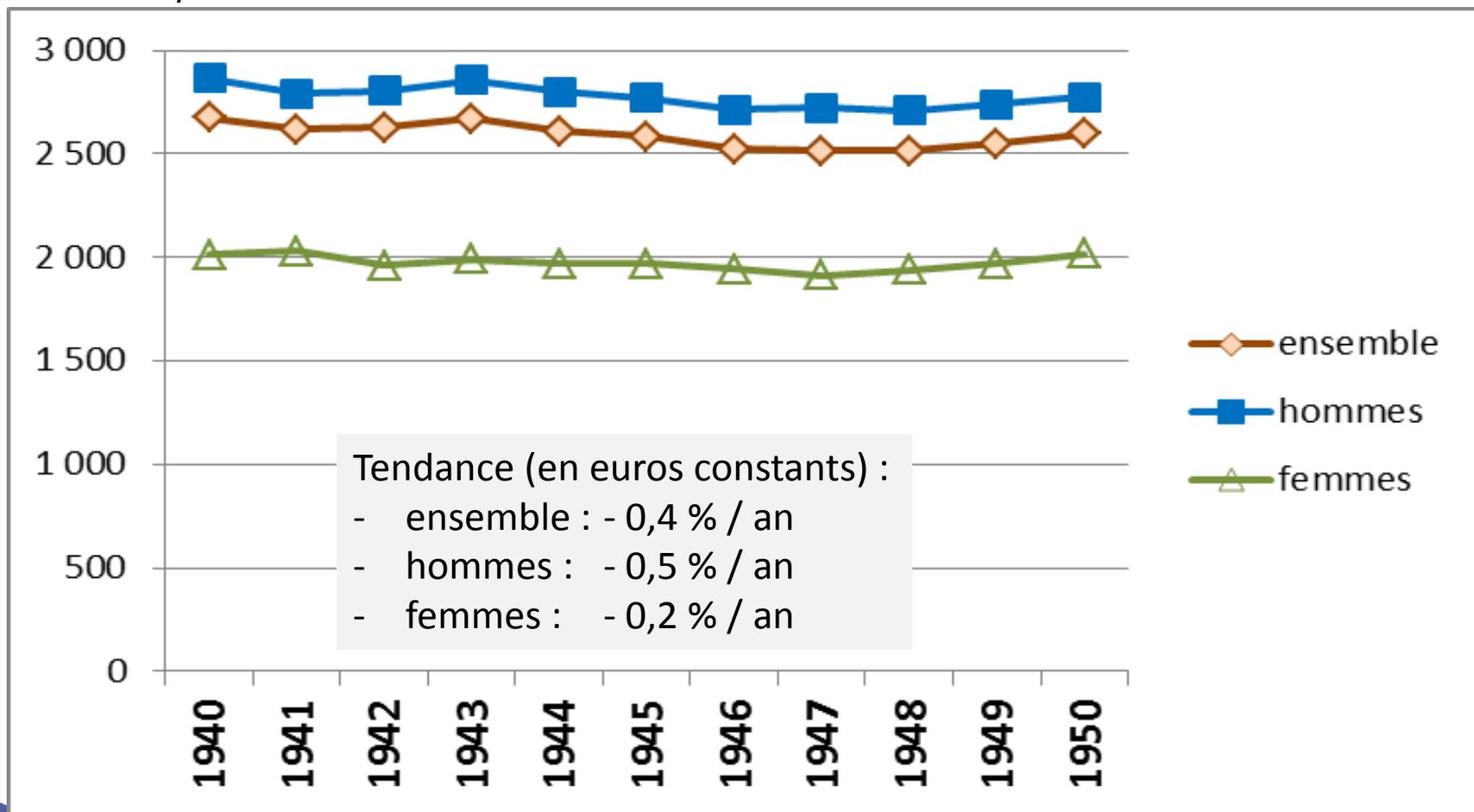
En euros par mois 2015



voir document n° 9.1

Montant moyen par génération : CNIEG

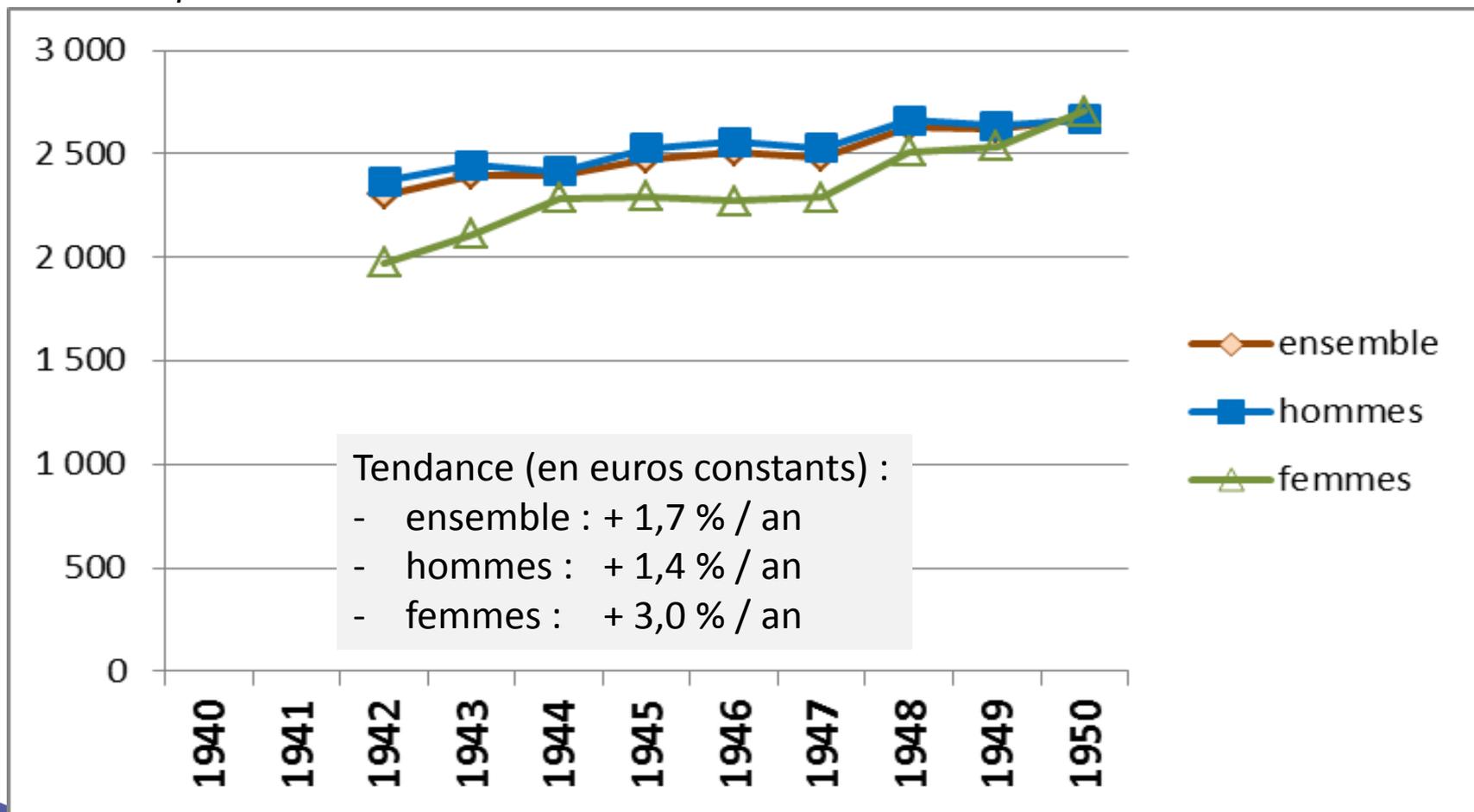
en euros par mois 2015



voir document n° 9.2

Montant moyen par génération : RATP

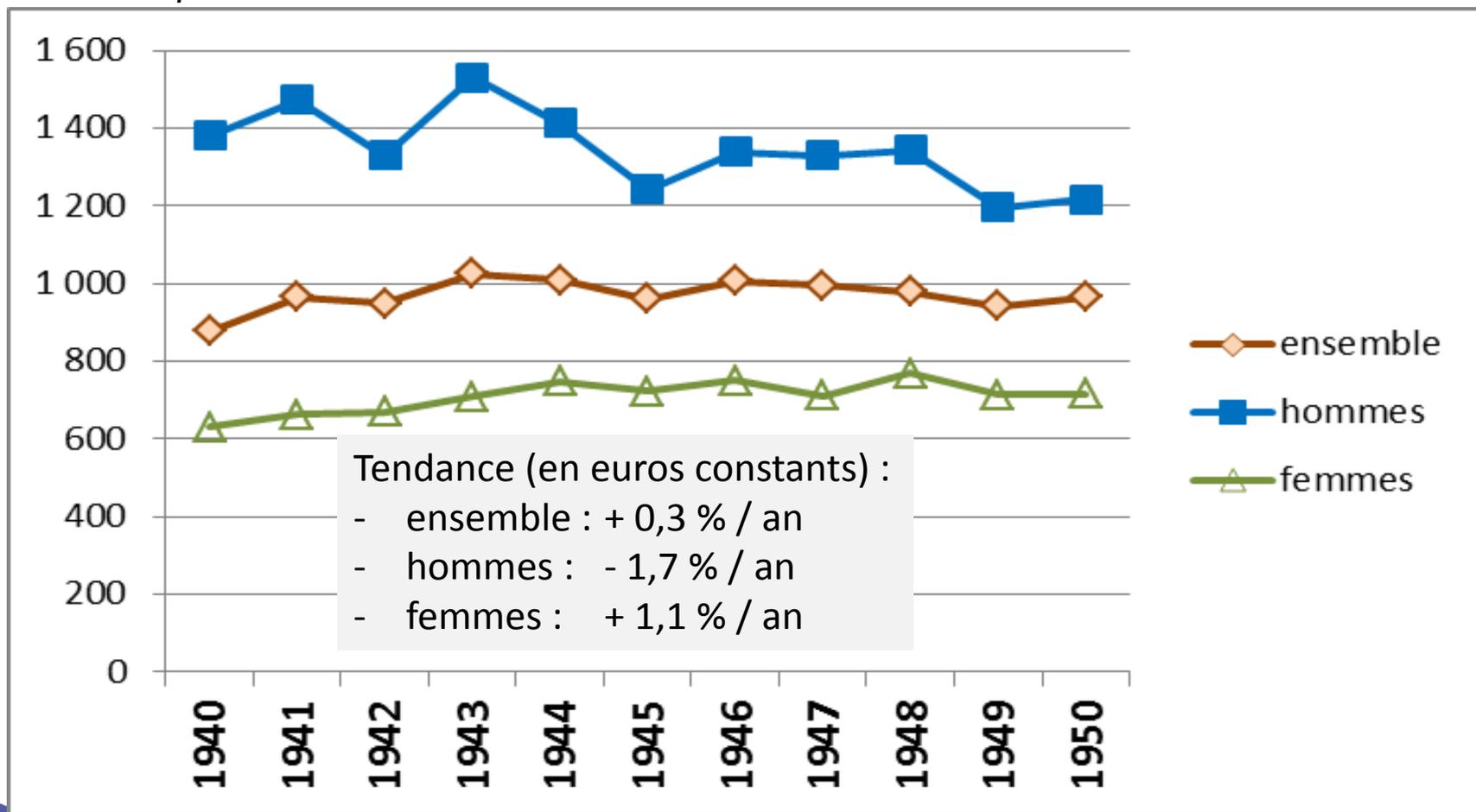
en euros par mois 2015



voir document n° 9.3

Montant moyen par génération : CRPCEN

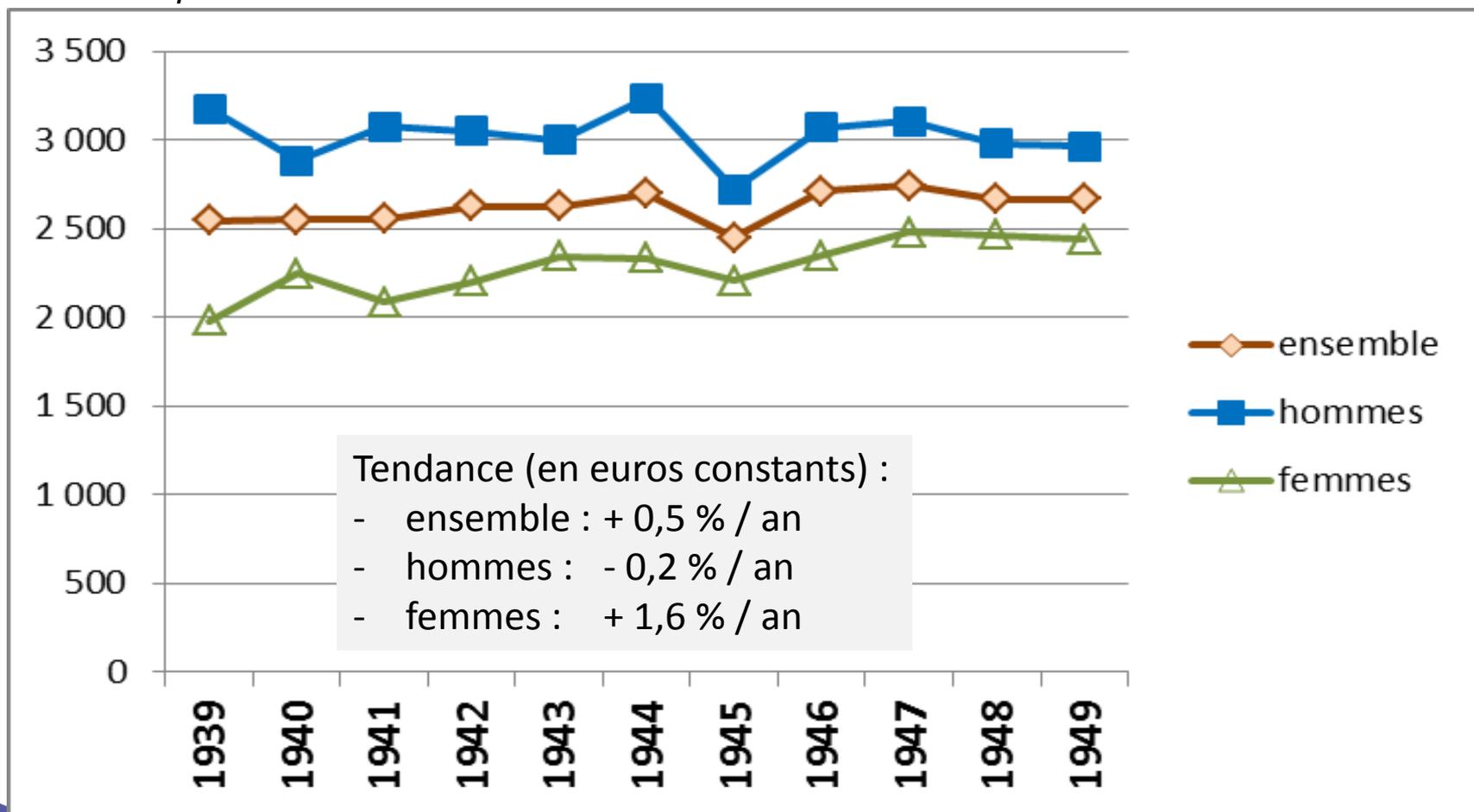
en euros par mois 2015



voir doc n°9.4

Montant moyen par génération : BDF

En euros par mois 2015



voir document n° 9.5



2^{ème} partie :

Prise en compte de l'évolution des primes au fil des générations dans les cas types de fonctionnaires d'État du COR

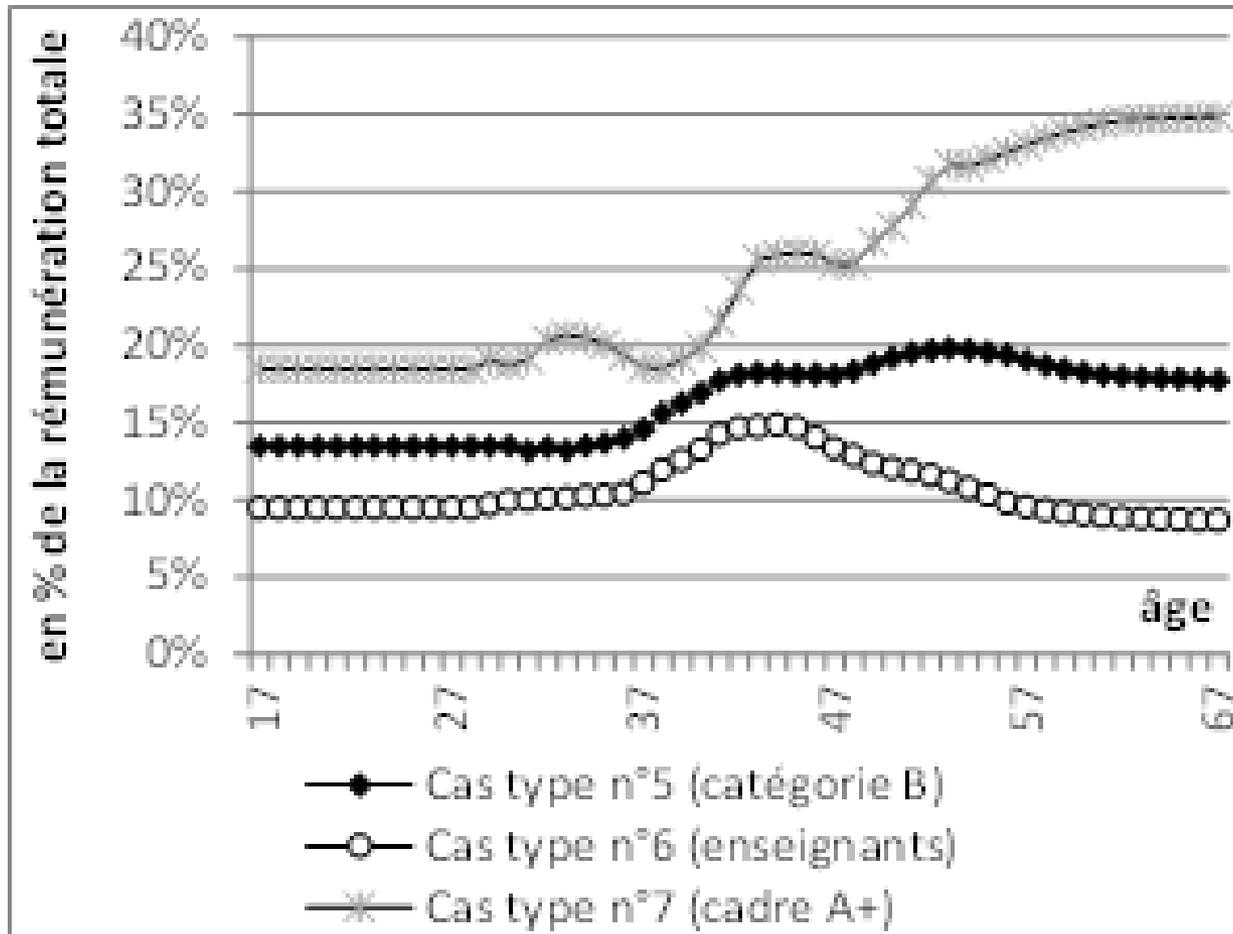
(documents n° 14 et 15)

Les cas types de fonctionnaires d'État du COR

- Le COR a mis au point en 2013 quatre cas types de fonctionnaires d'État effectuant une carrière complète continue :
 - ***cas type n° 5 du COR*** : agent sédentaire de catégorie B (part des primes ~ 15 à 20 % en fin de carrière)
 - ***cas type n° 6 du COR*** : agent sédentaire de catégorie A à faible part de prime (de l'ordre de 10 %), correspondant à un professeur certifié ou agrégé
 - ***cas type n° 7 du COR*** : agent de catégorie A+ à part de prime élevée (de l'ordre de 35 % en fin de carrière)
 - ***cas type n° 8 du COR*** : agent de catégorie active pouvant partir dès 50 ans, correspondant à un policier

Profil par âge de la part des primes

- supposé constant au fil des générations

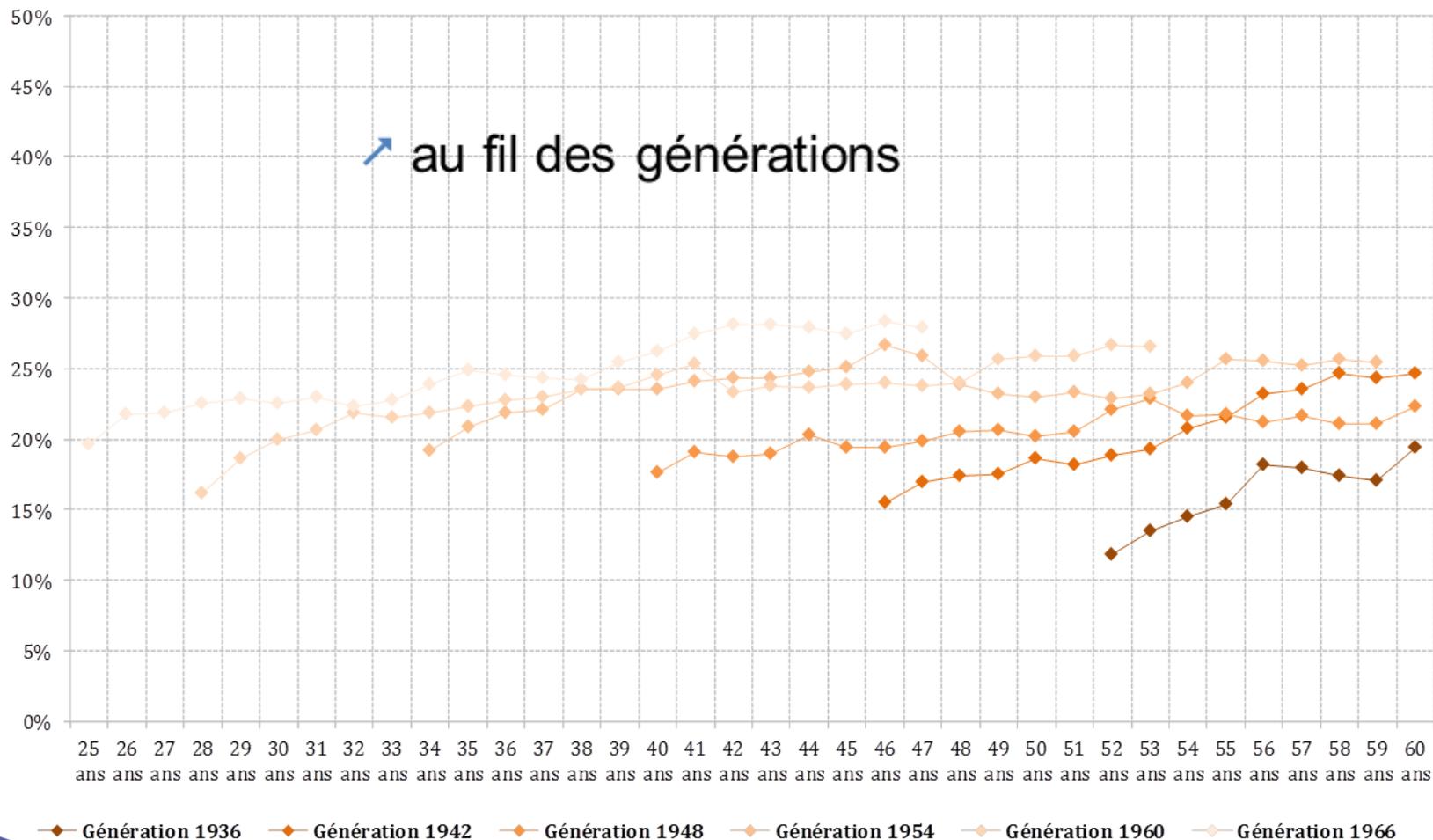


L'hypothèse de stabilité de la part des primes en fin de carrière pose question

- Elle implique des taux de remplacement quasiment constants au fil des générations (pour une carrière complète sans décote ni surcote) :
 - Taux de remplacement brut (hors RAFP) = $0,75 \times (1 - \text{part des primes en fin de carrière})$
 - Taux de remplacement net proportionnel au taux brut
 - Taux de remplacement du RAFP progresse au fil des générations, mais reste faible
- Elle n'est pas vérifiée sur le passé récent (hausse tendancielle au fil des générations 1936 à 1966)

Part des primes au fil des générations : B sédentaire

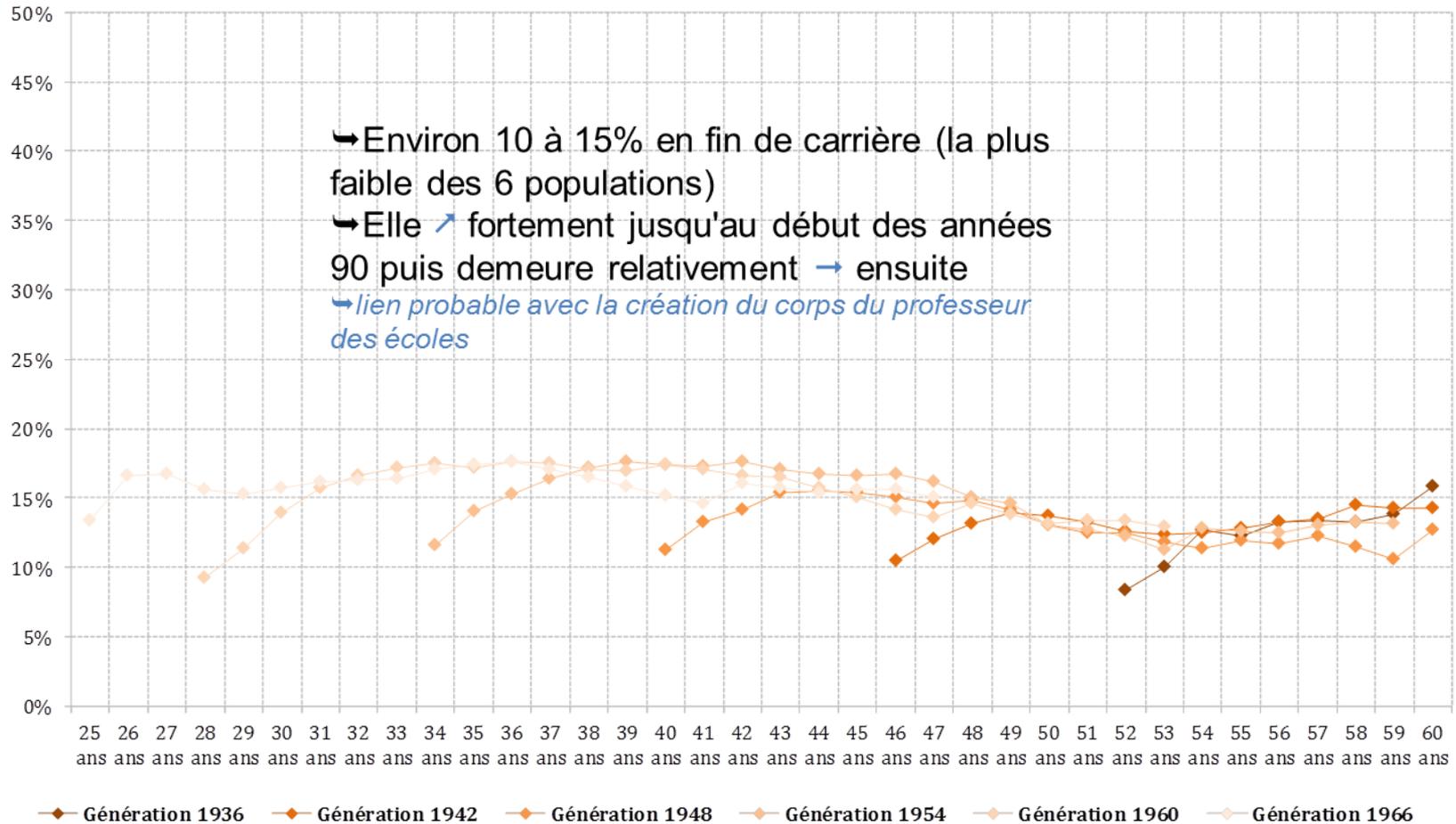
Part moyenne de rémunération non indiciaire dans la rémunération brute par âge et pour 6 générations
Cas des B sédentaires



voir document n° 14

Part des primes au fil des générations : A enseignant

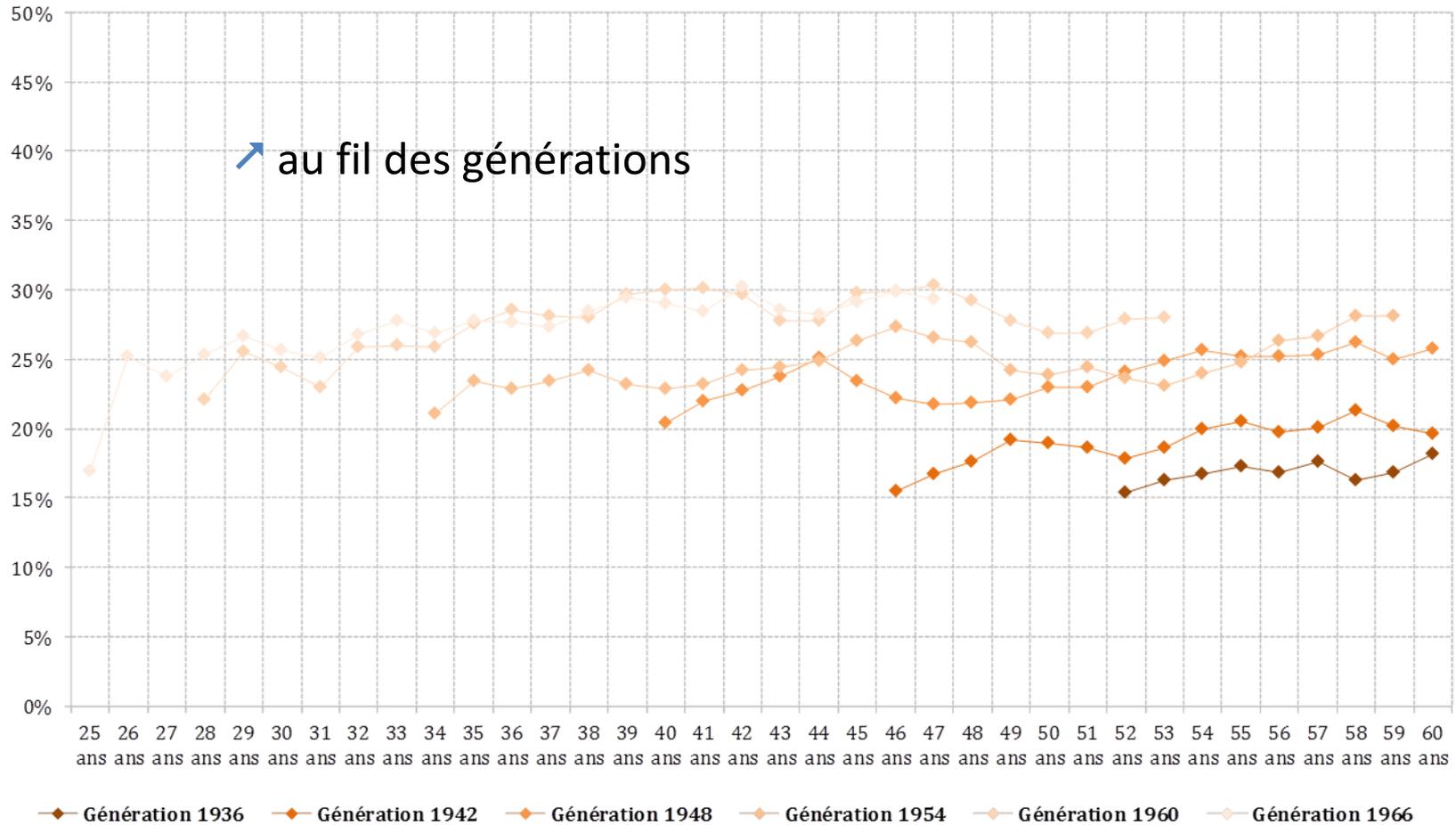
Part moyenne de rémunération non indiciaire dans la rémunération brute par âge et pour 6 générations
Cas des A enseignants



voir document n° 14

Part des primes au fil des générations : cadre A+

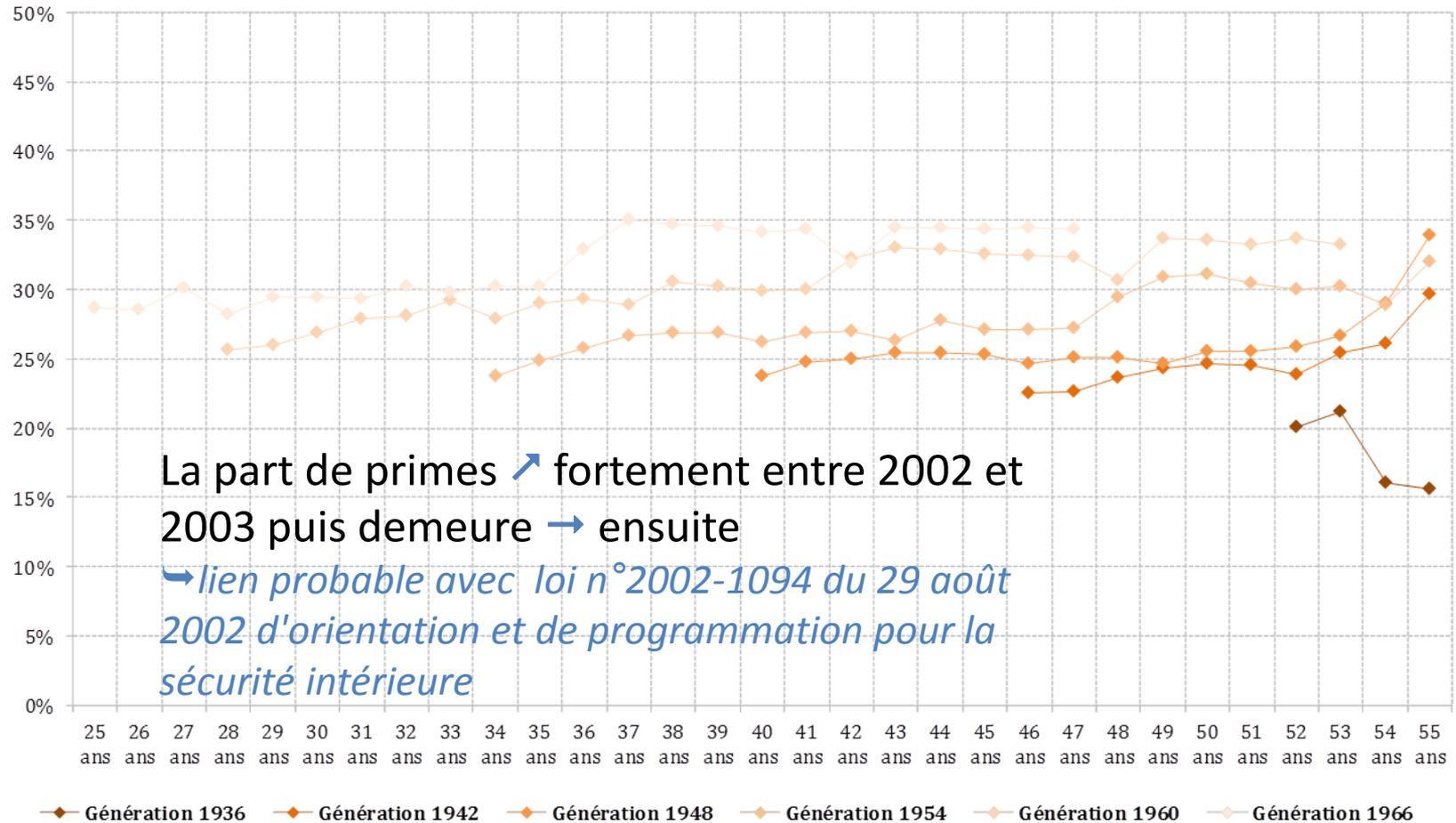
Part moyenne de rémunération non indiciaire dans la rémunération brute par âge et pour 6 générations
Cas des A+



voir document n° 14

Part des primes au fil des générations : B actif

Part moyenne de rémunération non indiciaire dans la rémunération brute par âge et pour 6 générations
Cas des Bactifs



voir document n° 14

La future bascule primes/points

- L'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) introduit notamment à compter de 2016 un basculement progressif d'une partie de la rémunération indemnitaire (« primes ») en rémunération indiciaire (« points »)
- Pour les fonctionnaires ne percevant que de très faibles primes ou aucune prime, cette transformation se traduira par une pure augmentation du traitement indiciaire

Paramètre de la bascule primes/points	Échéance de réalisation complète de la bascule	Nombre d'équivalent-points basculés	Équivalent en montant mensuel 2013
Catégorie A	2018	9 points	41,67 €
Catégorie B	2016	6 points	27,78 €
Catégorie C	2017	4 points	18,52 €

La future bascule primes/points

- Simulation de l'effet de la PPCR sur la génération 1954

Simulation des effets de la bascule primes/points sur la génération 1954	Part moyenne (hors PPCR) des primes dans la rémunération à 59 ans	Effet (en point de % de la part moyenne de rémunération) de la bascule des primes en points d'indice	Effet (en point de %) sur la part moyenne de la rémunération cotisable au RAFP
A+	26,4%	- 0,6	- 0,2
A enseignants	13,2%	- 1,0	- 0,8
A (ni A+ ni enseignants)	27,0%	- 0,8	- 0,2
B actifs	33,9%	- 0,7	+ 0,1
B sédentaires	27,2%	- 0,8	+ 0,0
C	24,2%	- 0,8	- 0,2

voir document n° 14

Objectif : définir plusieurs hypothèses d'évolution future de la part des primes en fin de carrière

- **Point de départ : l'observation de la tendance récente**
Exemple : part des primes à 59 ans pour le cas type B sédentaire passe de 17% (génération 1936) à 26% (génération 1954)
- **Prise en compte de la PPCR**
Exemple : part des primes baisserait de 0,8 point (génération 1954)
- **Définir plusieurs hypothèses d'évolution de la part des primes pour les générations suivantes, par exemple :**
 - Poursuite de la hausse tendancielle au fil des générations
 - Stabilité après la génération 1954
- **Questions relatives à la définition des cas types :**
Exemple du cas-type « B sédentaire »
 - agent qui termine sa carrière comme B ?
 - ou agent qui effectue toute sa carrière comme B sédentaire ?



Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)